

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 23 mars 2018	N° 2018-103

Convocation du 16 mars 2018

Aujourd'hui vendredi 23 mars 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Brigitte TERRAZA à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Gérard DUBOS
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Daniel HICKEL
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Karine ROUX-LABAT
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET
Mme Arielle PIAZZA à Mme Cécile BARRIERE
M. Alain SILVESTRE à Mme Gladys THIEBAULT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Virginie CALMELS à M. Alain CAZABONNE à partir de 11h35
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Sylvie CASSOU-SCOTTE à partir de 13h25
Mme Anne WALRYCK à M. Dominique ALCALA à partir de 12h52
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 11h05
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle DELAUNAY à partir de 11h25
Mme Anne BREZILLON à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 12h07
Mme Solène CHAZAL à Mme Elisabeth TOUTON à partir de 12h00
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00
M. Arnaud DELLU à Mme Michèle FAORO à partir de 11h00
M. Vincent FELTESSE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 13h40
M. Marik FETOUH à Mme Magali FRONZES à partir de 12h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT à partir de 11h05
Mme Martine JARDINE à Mme Christine BOST à partir de 10h40
Mme Conchita LACUEY à M. Jean TOUZEAU à partir de 11h35
M. Eric MARTIN à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF à partir de 12h00
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 23 mars 2018	Délibération
	Direction générale Valorisation du territoire Direction du développement économique	N° 2018-103

Plan d'action en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire - Supercoop - Soutien à l'investissement pour l'implantation d'un supermarché coopératif et participatif - Subvention - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de Supercoop

Association créée en mars 2015 à Bordeaux, Supercoop, devenue Société par actions simplifiée (SAS) ainsi que Coopérative à capital variable (CCV), met sur pied au sein du territoire une offre de supermarché coopératif et participatif. Ce projet a été lauréat du Prix coup de coeur de l'initiative sociale et solidaire de Bordeaux Métropole en 2015, et a été retenu dans le cadre de l'appel à projets économie sociale et solidaire (ESS) de Bordeaux Métropole en 2016.

Le concept des supermarchés coopératifs est né dans les années 1970 à New-York, puis a essaimé plus récemment en France, à Paris ou Lille, et désormais à Bordeaux. L'idée est de mettre à disposition du grand public des biens de consommation de qualité, à un prix abordable, en contrepartie les acheteurs doivent être adhérents de l'association et consacrer du temps à la vie du supermarché (3 heures par mois).

A Bordeaux, Supercoop mise sur un fonctionnement collectif, des produits de qualité à prix abordable, et une transparence sur l'origine, le circuit et le prix des produits proposés à la vente.

L'objectif est de changer la donne de la distribution, en axant l'action de Supercoop :

- sur le développement d'un réseau de fournisseurs partenaires privilégiant les produits bio en circuit court,
- sur la proposition d'une offre complète de 3 000 produits,
- sur un nombre critique d'adhérents coopérateurs pour le fonctionnement optimal des différents postes dans le supermarché,
- sur la représentation de la mixité sociale du territoire avec 14% minimum de personnes pauvres (vivant avec, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques – INSEE, un revenu mensuel inférieur ou égal à 888 € par mois),
- sur le développement du lien social entre les membres à travers des ateliers pédagogiques et ludiques autour de la consommation.

Forte actuellement de 500 adhérents sur Bordeaux et les communes proches, Supercoop vise l'objectif de 800 adhérents pour faire fonctionner l'activité de façon optimale.

Les principes d'action de Supercoop sont d'être un acteur au service d'un changement de société, à travers :

- une entreprise sociale au service de ses bénéficiaires,
- la solidarité et la convivialité dans le collectif,
- l'égalité entre les coopérateurs via une gouvernance participative.

Projet immobilier de Supercoop

A sa création en 2015, Supercoop a eu pour ambition de créer un supermarché de grande taille (plus de 1 000 m²) sur le sud de la métropole bordelaise, tout en étant proche du centre historique de Bordeaux.

Ce projet a dû être mis à l'épreuve des contraintes foncières, et a été dimensionné en différentes phases : une phase de démarrage avec un laboratoire, une phase transitoire avec le montage d'une épicerie de proximité, et enfin une phase de finalisation du projet avec l'ouverture d'un supermarché.

Supercoop a bénéficié d'une convention avec la ville de Bègles pour disposer d'un local de vente au sein de l'ancienne trésorerie publique du centre ville située 1 place du 14 juillet.

Avec 70 m² de surface de vente, ce local a été un test pour l'activité de l'association et a bien fonctionné avec la population béglaise, qui s'est approprié le lieu et l'activité de Supercoop.

Désireuse de passer de la phase de test à la phase de finalisation du projet, Supercoop a lancé un projet immobilier nouveau à partir de 2017 pour bénéficier de locaux plus spacieux pour la vente et pour l'animation et la gestion du lien avec les coopérateurs.

Ce projet s'est concrétisé au début de l'année 2018 avec la signature d'un bail de location pour un local de 355 m² situé à proximité des boulevards, au 19 rue Oscar et Jean Auriac à Bordeaux, ce qui lui permet de doubler sa surface de vente et de développer son activité avec davantage de coopérateurs et donc davantage de potentiels clients du supermarché.

Ces nouveaux locaux se répartissent de la façon suivante :

- 130 m² de surface de vente équipés de rayonnages simples, d'armoires réfrigérées, d'étals de fruits et légumes et de deux caisses,
- 50 m² de surfaces consacrées aux livraisons, à la réserve et aux chambres froides,
- 13 m² de surface de laboratoire, qui servira notamment pour les découpes de fromages,
- 60 m² de partie administrative et collective, avec un espace de travail commun pour les coopérateurs et l'animation des « cercles » de coopérateurs, une salle de réunion un vestiaire, et un bureau indépendant avec salle d'archivage,
- 90 m² d'espace extérieur, qui sera utilisé en espace de valorisation des produits et pour une activité de compostage.

Plan de financement 2018

L'association sollicite aujourd'hui Bordeaux Métropole car elle transfère actuellement son activité de vente de la commune de Bègles au 19 rue Oscar et Jean Auriac à Bordeaux pour son projet de supermarché coopératif et participatif. Le plan d'investissement prévisionnel global 2018 s'élève à 163 259 €, et la participation métropolitaine demandée par Supercoop est de 24 176 € en aide à l'investissement immobilier.

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements		Apports en fonds propres		
Incorporels	16 640	Autofinancement	70 778	43,4%
Installations, aménagements	48 501	Emprunt bancaire	10 222	6,2%
Matériels, outil de production	60 276	Subventions publiques	40 000	24,5%
		Région	18 083	11,1%

Besoin en fonds de roulement		Bordeaux Métropole	24 176	14,8%*
Constitution	37 842			
Total (En €)	163 259	Total (En €)	163 259	

* La participation métropolitaine au plan d'investissement global est de 14,8%. Toutefois, Bordeaux Métropole retient comme base subventionnable les investissements matériels et immobiliers, soit une assiette éligible de 125 417 € (la participation métropolitaine s'élève ainsi à 19,2% de cette assiette).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5217-2, L 1511-1, L 1511-2, L 1511-3 et L 1511-5,

VU le décret n° 2014-1599 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée « Bordeaux Métropole »,

VU le Plan d'actions en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire adopté en Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement Général d'Intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

-qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement des initiatives coopératives en faveur du lien social,
- que Supercoop participe à une dynamique sur le territoire dans le sens d'une alimentation accessible à tous à travers une initiative solidaire et collective porteuse de sens,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 24 176 € au titre du programme d'investissement immobilier et matériel de la SAS Supercoop pour son projet de supermarché coopératif et participatif.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention ci-annexée, fixant les conditions de versement de la subvention d'investissement à la SAS Supercoop.

Article 3 : d'imputer cette dépense d'investissement sur l'exercice 2018 au chapitre 204, article 20422, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 23 mars 2018

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 11 AVRIL 2018 PUBLIÉ LE : 11 AVRIL 2018	Pour expédition conforme, la Vice-présidente, Madame Christine BOST
--	---